



L'unité hydrographique Bassée-Voulzie s'étend en milieu rural autour de la Seine entre les confluences de l'Aube et de l'Yonne.

**La Seine** y est de bonne qualité, assez pour être classée en masse d'eau naturelle malgré la navigation. **L'Ardusson (R36)** est de qualité moyenne; **les affluents de Seine-et-Marne**, nettement plus dégradés, sont eutrophes et contaminés par l'activité agricole. De gros efforts d'assainissement devront être réalisés par de petites collectivités qui impactent le chevelu. L'hydromorphologie de ces rivières est perturbée par leurs rectifications et aménagements, parfois très anciens. Une vigilance est nécessaire sur des zones industrielles présentes

ou en extension (Centrale de Nogent, Montereau), ainsi que sur l'exploitation de granulats.

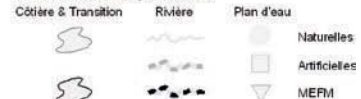
Les enjeux de ce territoire qui s'organise autour d'une plaine alluviale exceptionnelle sont très forts :

- La protection et la restauration de milieux aquatiques et de zones humides d'intérêt national
- La préservation de prairies inondables naturelles et la lutte contre les inondations à l'aval de l'UH
- La préservation des eaux souterraines (masse d'eau **3006-Bassée**, ressource de qualité, et en quantité, pour les besoins futurs en eau potable; masse d'eau **3103-Champigny**, ressource pour l'alimentation en eau potable à restaurer en qualité et quantité)

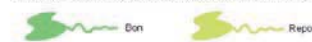


#### Légende :

##### Masses d'eaux superficielles



##### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



##### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



##### Occupation du sol



##### Captages en eaux superficielles



##### Limites de département

##### Masses d'eaux souterraines

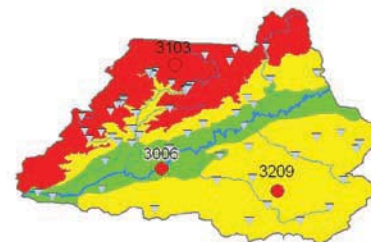
##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



##### Etat 1995-2005



##### Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
Eaux usées des collectivités 44 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • 7 Step < 2000 EH 1 Step > 2000 EH. Actions complémentaires nécessaires : débit rivière faible/pression (R40)	R38, 39, 40, 41	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration des réseaux d'assainissement.	UH	C P	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation des dispositifs ayant un impact direct sur les milieux.	UH	C P	
Eaux pluviales des collectivités 15 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	UH	C P I	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH	▲ C P	●
Industries et artisanats 3,5 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indust et artisanat • 10 sites industriels prioritaires et Notamment ZA et ZI des agglomérations de Provins, Montereau-Fault-Yonne, Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine	UH	I C	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • régularisation des autorisations de rejets et des conventions de raccordement.	R33, 34, 37, 38, 40	I C	
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale • notamment ZA et ZI de Provins, Montereau-Fault-Yonne, Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine. Protection des prises d'eau en Seine (PRERI)	UH	I C E	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
Apports de fertilisants et pesticides 32 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • sur captages stratégiques SDAGE. • contrôles ZNT	R35, 36, 37, 39, 40, 41	▲ A	●
Transferts 14 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • CIPAN sans destruction chimique		■ A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • enherbement de + de 5m des berges et fossés		■ A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
Rivières 19 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • Seine : continuité latérale : noue et maintenir les connexions hydrauliques Voulzie : restauration hydromorphologique dans le talweg et Traconne Auxence : Restauration hydromorphologique à partir de Donnemarie	R38, 39, 40, 41	C P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • Voulzie : réservoirs biologiques sur de multiples bras et Frayères en amont de Soisy en Brie et sur le Dragon		C P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • Seine : Programme de restauration de la continuité écologique (VNF) et restauration des annexes ; Voulzie et Auxence : mise en place de passe à poisson / arasement ouvrages après étude (au titre du L432-6)	R37, 38, 39, 40, 41	C P	
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • zones à enjeux environnementaux à préserver.		C E	
Zones humides et littoral 32 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • zones humides de la Bassée et à l'aval de la Voulzie (3500ha)		C P	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les zones humides • cartographie des zones humides conformément à la Loi DTR	UH	C P E	
<b>Gestion quantitative</b>					
Prélèvements	35	Réductions des prélèvements d'eau • ZRE Champigny	R35, 40, 41	tous	
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue • PPRI Seine	R33, 34, 38	C E	
<b>Connaissance</b>					
Connaissance 4,9 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • diagnostic des substances dangereuses et définition d'un programme d'action	R34, 38, 40	I C E	●
<b>Gouvernance</b>					
Gouvernance	40	Actions territoriales • SAGE Bassée - Voulzie	UH	tous	
<b>Total UH = 166 M€</b>					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E = Etat et ses établissements publics,  
C = Collectivités et leurs établissements publics,  
I = Industriels & artisans,  
A = Agriculteurs, P = Propriétaires

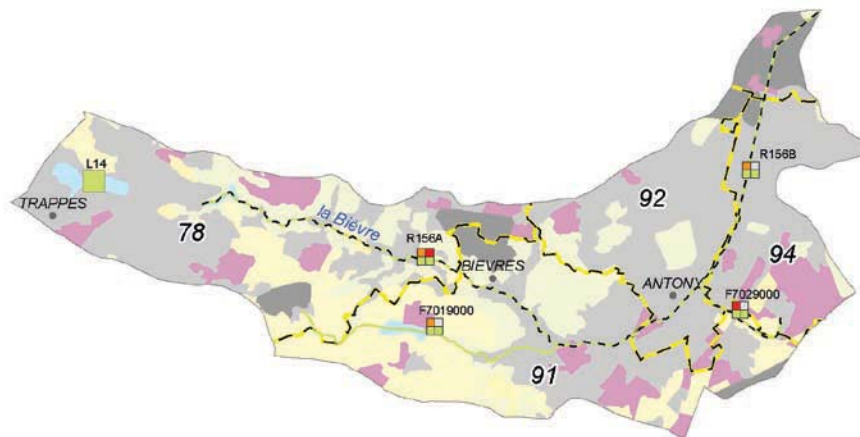
\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



L'amont du bassin versant de la Bièvre se caractérise par l'implantation de la ville nouvelle de St Quentin-en-Yvelines, les activités agricoles du plateau, un important réseau routier et à terme, par le développement d'aménagements liés aux opérations d'intérêt général sur Massy Palaiseau, Saclay, Versailles et St Quentin-en- Yvelines.

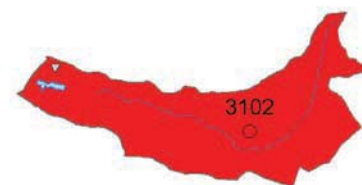
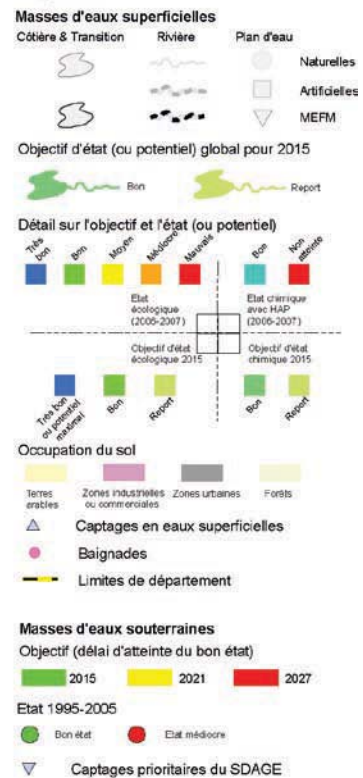
**La Bièvre** dans sa partie amont conserve des potentialités écologiques intéressantes qu'il convient de préserver et d'améliorer. L'accent doit être porté sur la gestion des eaux de ruissellements afin de minimiser la violence des crues mais aussi le drainage des micropolluants vers le milieu. La qualité presque satisfaisante de la physico-chimie doit être confirmée par la poursuite des actions sur les systèmes d'assainissement.

**La Bièvre dans sa partie aval** est canalisée, et couverte. Elle ne coule plus dans son lit et est l'exutoire des eaux pluviales d'une importante superficie imperméabilisée. Son lit majeur est entièrement occupé par l'urbanisation. Certains tronçons pourront être réouverts ou re-crées, à condition que la régulation des eaux pluviales et la mise en conformité des raccordements aux réseaux soient poursuivies. Les micropolluants issus du ruissellement des eaux pluviales et des rejets des activités industrielles devront être identifiés, réduits à la source et traités. La contamination par les pesticides a pour principale origine les activités de désherbages des zones urbaines et des infrastructures routières.



Masses d'eaux superficielles  
0 2 4 km

### Légende :



Masses d'eaux souterraines  
0 5 km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesure clef	Localisation	M O	S D	
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>						
<b>Eaux usées des collectivités</b> 81 M€*	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • <i>restructuration des réseaux unitaires et mise en séparatif</i>	R156A, 156B	C	P	
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 35 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>renforcer le traitement des eaux pluviales des infrastructures routières</i> • <i>gestion hydraulique en vue de la réouverture de la Bièvre</i>		C	P	I
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers		C	P	●
<b>Industries et artisanats</b> 4,5 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • <i>suppression des rejets directs dans la Bièvre. 12 sites industriels prioritaires (RSDE) et ZI sur Massy, Wissous et Antony</i>		I	C	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • <i>régularisation des autorisations de rejets et des conventions de raccordement.</i>		I	C	
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale • <i>notamment ZI sur Massy, Wissous et Antony</i>		I	C	E
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
<b>Rivières</b> 11 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • <i>restauration de berges, connexion des zones d'expansion de crues, restauration du système des étangs et rigoles. Réouverture de tronçons de la Bièvre</i>	R156A, 156B	C	P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • <i>site classé « la vallée de la Bièvre » entre Buc et Verrière-le-Buisson. ZNIEFF de type 1 : « prairie vallée du petit Jouy à l'aqueduc de Buc », et « retenues de Verrière à Antony »</i>		C	P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • <i>mise en place de passe à poisson / arasement ouvrages après étude</i>	R156 A	C	P	
<b>Zones humides et littoral</b> 0,1 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>renforcement de la protection. Restauration de la connexion des zones humides avec cours d'eau</i>		C	P	
<b>Gestion quantitative</b>						
<b>Inondations</b>	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue • <i>atténuation violence des crues</i>	R156 A	C	E	
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • <i>maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées : OIN Massy Palaiseau Saclay Versailles St Quentin</i>		C	P	I
<b>Connaissance</b>						
<b>Connaissance</b> 1,7 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>diagnostic et connaissance des flux de substances dangereuses</i>	R156A, 156B	I	C	
<b>Gouvernance</b>						
<b>Gouvernance</b>	40	Actions territoriales • <i>SAGE Bièvre</i>	R156A, 156B	tous		
Autres 0,7M€ ; Total UH = 135 M€						

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I=Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Les teneurs en nutriment mesurés sur **la Thève (R227)** proviennent des activités céréalières concentrées sur le bassin versant. Les potentialités écologiques de la Thève sont réelles et doivent être préservées et améliorées (fortes rectifications et recalibrages en zone agricole).

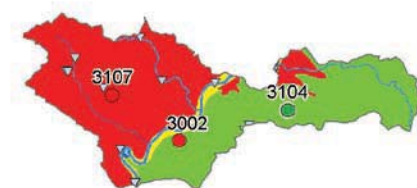
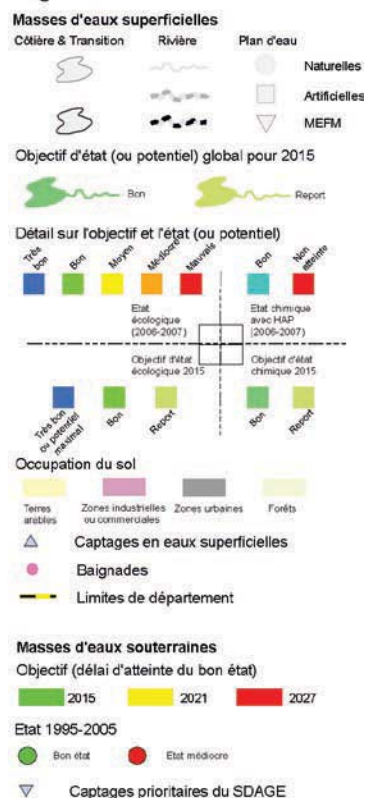
Sur **la Viosne (R229)** et **le Sausseron (R228B)**, les teneurs en nutriments et en pesticides mesurées ont pour origine les activités agricoles. Les caractéristiques hydro-morphologiques de ces rivières doivent être préservées par des entretiens adaptés et améliorées (vitesse d'écoulement, continuité écologique). Les phénomènes de sédimentation sont accentués par l'érosion des sols agricoles (R228B).

La réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs ayant un impact direct sur la qualité des eaux superficielles et souterraines doit être poursuivie partout. Les dysfonctionnements des systèmes d'assainissements collectifs contribuent à la teneur élevée en nutriments. Les traitements devront être mis à niveau pour atteindre le bon état.

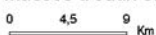
**L'Oise (R228A)** traverse de nombreuses agglomérations, dont la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, des zones industrielles et agricoles. La restauration écologique de l'Oise doit porter sur les berges et le rétablissement de la libre circulation piscicole. Les micropolluants issus du ruissellement des eaux pluviales et des rejets des activités industrielles devront être identifiés, réduits à la source et traités.



#### Légende :



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines





Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesure clef	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
<b>Eaux usées des collectivités</b> 64 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • <i>amélioration de traitement : 24 300 EH</i>	R228A, 228B, 229		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • <i>travaux connexes aux travaux sur les STEP</i>			C P
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • <i>réhabilitation des dispositifs ayant un impact direct sur les milieux.</i>	UH		C P
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 86 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>nouvelles urbanisations, infrastructures routières.</i>	R228A, 228B, 229		C P I
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers			C,P ●
<b>Industries et artisanats</b> 10 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indust et artisanat • <i>9 sites prioritaires en Ile-de-France (RSDE)</i>	R228A		I C
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • <i>mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement.</i>			I C ●
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale • <i>limiter les rejets pluviaux des zones industrielles. Protection des prises d'eau potable</i>	R228A, 228B, 229	▲	I C E
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 12 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • <i>sur captages stratégiques SDAGE.</i> • <i>contrôles ZNT</i>	R227, 228B, 229	▲	A ●
<b>Transferts</b> 4,7 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) ( <i>sans destruction chimique</i> )	UH	■	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • <i>enherbement de plus de 5m des berges et fossés</i>	R227, 228B, 229		A
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
<b>Rivières</b> 15 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • <i>amélioration des pratiques d'entretien et renaturation. Végétalisation des berges de l'Oise</i>	UH		C P
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • <i>recensement des frayères fonctionnelles. Mesures compensatoires du canal Seine Nord : création de frayères pour chaque bief (Beaumont, aval du ru de Vivray, restauration des bras non navigués à Asnières et Auvers-sur-Oise)</i> • <i>Réservoirs biologiques</i>			C P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • <i>Ecluses en reconstruction avec passe à poisson (VNF : Pontoise, l'Isle-Adam, Boran), au titre du L432-6</i> • <i>Vionex, Sausseron</i>	R228A, 228B, 229		C P
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • <i>La vallée alluviale de l'Oise : zones à enjeux environnementaux à préserver</i>	R228		C E
	30	Actions concernant la gestion des plans d'eau • <i>Gestion des nombreux étangs en respect avec la qualité piscicole</i>	R227, 228B, 229		C P
<b>Zones humides et littoral</b> 4,7 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>265ha de zones humides d'intérêt préidentifiées zones humides : marais de la Flache, marais de Gouy, confluence avec l'Oise, marais de Presles, Ru du vieux Moutiers et du Montuboix, marais de Stors</i>	UH		C P
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les zones humides • <i>cartographie des zones humides conformément à la LDTR</i>			C, P E
<b>Gestion quantitative</b>					
<b>Inondations</b>	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue • <i>PPRi Vallée d'Oise</i>	R228A		C E
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • <i>maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées</i>	UH		C
<b>Connaissance</b>					
<b>Connaissance</b> 2,0 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>diagnostic et connaissance des flux de substances dangereuses et définition d'un programme d'action</i>	R227, 228A, 229		I C E ●
<b>Gouvernance</b>					
<b>Gouvernance</b>	40	Actions territoriales • <i>SAGE et contrat - faire émerger porteurs de projets</i>	UH		tous
<b>Total UH = 198 M€</b>					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E = Etat et ses établissements publics,  
C = Collectivités et leurs établissements publics,  
I = Industriels & artisans,  
A = Agriculteurs,  
P = Propriétaires

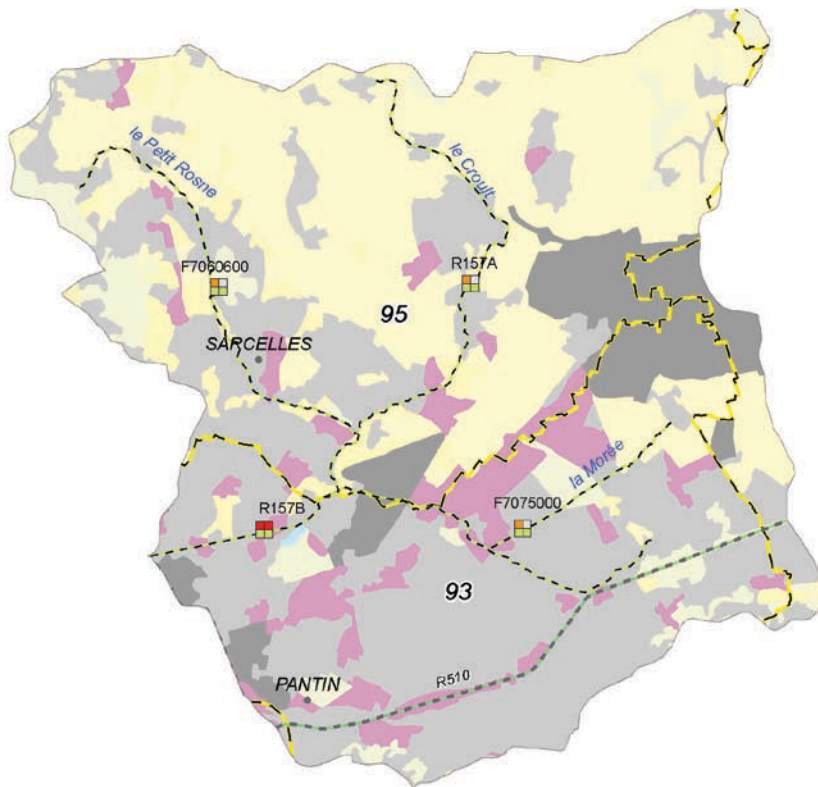
\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



A l'amont, **le Croult et le Petit Rosne (R157A)**, traversent la plaine de France, territoire agricole mité par le développement actuel et à venir de l'urbanisme et des infrastructures de transport. Leurs cours sont rectifiés et recalibrés sur un important linéaire et ils sont en grande partie couverts lors de la traversée des agglomérations. Ces modifications accentuent les problèmes d'inondation et la création d'ouvrage de régulation impacte fortement les potentialités écologiques des cours d'eau. Les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement sont à l'origine de la mauvaise qualité physico-chimique. Les activités agricoles sont à l'origine de la contamination des

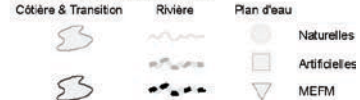
eaux par les pesticides.

A l'aval, **le Croult (R157B)**, est canalisé et couvert sur une majeure partie de son cours, il ne circule plus dans son lit naturel et l'urbanisation dense occupe son lit majeur. La qualité est dégradée par des rejets d'eaux usées, le ruissellement des surfaces imperméabilisées des zones urbaines et industrielles et la présence d'anciennes décharges. Par ailleurs, le débit du Croult étant très faible il ne permettra pas de diluer les rejets des stations d'épuration existantes, des solutions technico-économiques acceptables doivent être cherchées.



#### Légende :

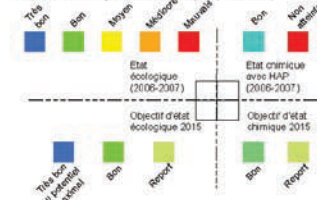
##### Masses d'eaux superficielles



##### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



##### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



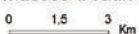
##### Occupation du sol



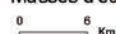
##### Masses d'eaux souterraines




Masses d'eaux superficielles






Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D		
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>							
<b>Eaux usées des collectivités</b> 243 M€*	1	Création de station d'épuration • STEP de déconcentration, 18200kg DBO5/j avec rejet dans la Morée	R157A 157B		C		
	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • 2 STEP : 80 000 EH Actions complémentaires nécessaires : débit rivière faible/pression			C		
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration des réseaux d'assainissement			C P		
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation des dispositifs ayant un impact direct sur les milieux.			C P		
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 14 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • renforcer le traitement des eaux pluviales des infrastructures routières. Maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées			C P I		
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers			C P	●	
<b>Industries et artisanats</b> 5,2 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indust et artisanat • 37 sites prioritaires (RSDE), nombreuses ZI et aéroports Le Bourget et Roissy CDG			I C		
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement.			I C	●	
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale • nombreuses ZI et aéroports Le Bourget et Roissy CDG			I C E		
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>							
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 1,6 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • sur captages stratégiques SDAGE. • contrôles ZNT		R157 A		A	●
<b>Protection et restauration des milieux</b>							
<b>Rivières</b> 8,4 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • débouage et reméandrage en zone agricole. Gestion hydraulique compatible avec l'amélioration des potentialités écologiques. Restauration des berges Entretien adaptés (R157A). Réouverture de tronçons (R157B)	R157A 157B		C P		
<b>Gestion quantitative</b>							
<b>Inondations</b>	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées : OIN Plaine de France	R157A 157 B		C P I E		
<b>Connaissance</b>							
<b>Connaissance</b> 0,4 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • diagnostic et connaissance des flux de substances dangereuses et définition d'un programme d'action.	R157A 157B		I C E	●	
<b>Gouvernance</b>							
<b>Gouvernance</b>	40	Actions territoriales • SAGE Croult Morée- Ru d'Enghien	R157A 157 B		tous		
Autres 1 M€ ; Total UH = 273 M€							

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

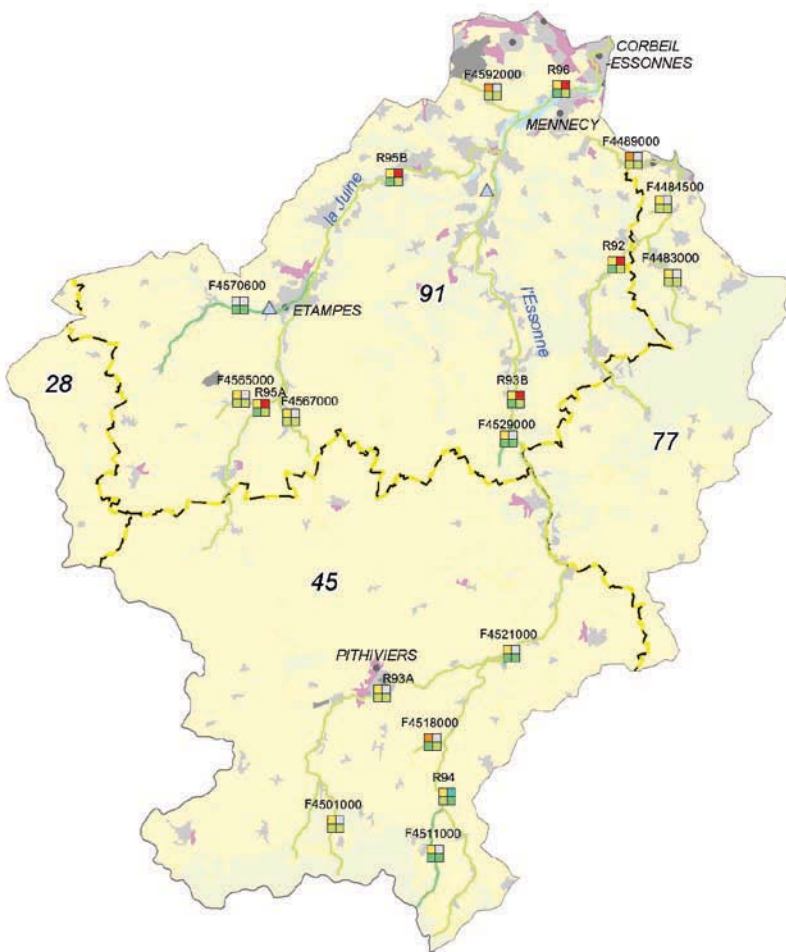




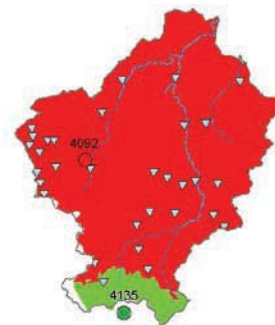
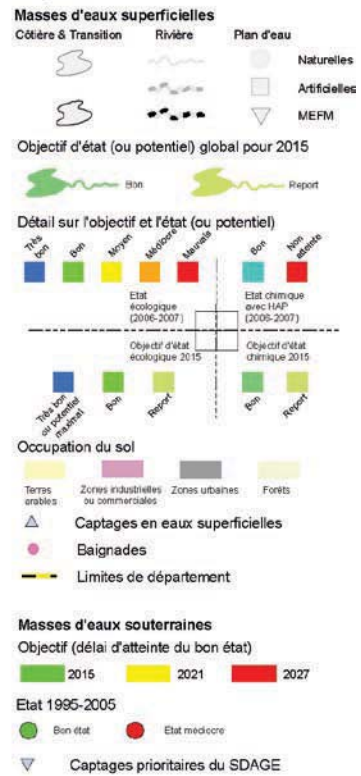
La qualité des cours d'eau est fragilisée dès leur source par des nitrates et des pesticides apportés par la nappe de Beauce (4092) ; la présence de phosphore est suffisante pour qu'il y ait des manifestations d'eutrophisation. Les rivières principales sont ensuite conditionnées par la performance de l'assainissement (y compris pluvial) d'une grosse agglomération : Pithiviers sur l'Essonne (R93A, R96), Etampes sur la Juine, Milly-la-Forêt sur l'Ecole. Cependant, ce bassin versant présente de très bonnes potentialités biologiques, en particulier piscicoles. Les nombreuses zones humides contribuent à l'auto-épuration permettant ainsi l'usage pour l'alimentation en eau potable et assurent l'écrêtement des crues.

Les enjeux sur le territoire recouvrent principalement :

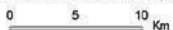
- La protection et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides associées (continuité écologique)
- La réduction de la pression par les intrants agricoles et du transfert vers les eaux superficielles ou souterraines
- La régularité de la performance de l'assainissement ; son amélioration sur les petits affluents (y compris assainissement non collectif)
- L'utilisation minimale de phytosanitaires agricoles et non agricoles ; la résolution des problèmes de sédiments dégradés, d'anciens sites pollués et de rejets de substances dangereuses lors de l'activité industrielle



#### Légende :



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
<b>Eaux usées des collectivités</b> 106 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • 9 stations 38 800 EH et 9 stations 127 000 EH dont l'impact sur l'objectif DCE est à surveiller (bon fonctionnement mais débit rivière faible/pression)	R92, R93B R95A, 95B R96		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • <i>restructuration des réseaux d'assainissement</i>	UH		C P
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • <i>réhabilitation des dispositifs ayant un impact direct sur les milieux.</i>			C P
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 43 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>Et maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées</i>	R93A R94		C P I
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • <i>Animation phyt'eaux propres.</i>	R92		C P
<b>Industries et artisans</b> 3,9 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indust et artisanat • 15 sites prioritaires (RSDE) en Ile de France et ZI Malesherbes, Etampes et Pithiviers	UH		I C
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • <i>mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement. Sites Etampes, SIARCE, Brétigny</i>			I C
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale • <i>protection des prises d'eau potable</i>	R95B, 95A	▲	I C E
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 37 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • <i>sur captages stratégiques SDAGE.</i> • <i>contrôles ZNT</i>	UH	▲	A
<b>Transferts</b> 13 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • <i>CIPAN sans destruction chimique</i>			A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • <i>enherbement de plus de 5m sur les berges</i>			A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • <i>aménagement des exutoires de drains avec rejet direct sur le milieu.</i>			A
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles	R93B		A E
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
<b>Rivières</b> 11 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • <i>aménagement des berges/zones humides/annexes hydrauliques sur le bassin de l'Essonne</i>	UH		C P
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • <i>inventaire des frayères – réservoirs biologiques</i>	R92, 93B R95A, 95B		C P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • <i>mise en continuité entre réservoirs biologiques et drains principal (32 ouvrages infranchissables).</i>			C P
<b>Zones humides et littoral</b> 17 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>1000 ha de zones humides d'intérêt identifiés ; Marais basse vallée de l'Essonne et de la Juine (remise en connexion des étangs)</i>			C P
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les zones humides • <i>cartographie des zones humides conformément à la LDTR</i>	R93B, R95B		C P E
<b>Gestion quantitative</b>					
<b>Prélèvements</b>	35	Réductions des prélèvements d'eau • <i>Beauce classée en ZRE.</i>	UH		tous
<b>Inondations</b>	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • <i>maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées</i>	R93A, 93B R94, R96		C E
<b>Connaissance</b>					
<b>Connaissance</b> 3,1	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>dans le cadre du RSDE.</i>	R92, 93A R95B		I C E
<b>Gouvernance</b>					
<b>Gouvernance</b>	40	Actions territoriales • <i>SAGE Nappe de Beauce ; faire émerger les porteurs de projets</i>	UH		tous
<b>Total UH = 234 M€</b>					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E=Etat et ses établissements publics,  
C=Collectivités et leurs établissements publics,  
I= Industriels & artisans,  
A=Agriculteurs,  
P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

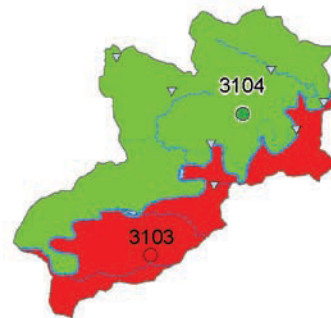
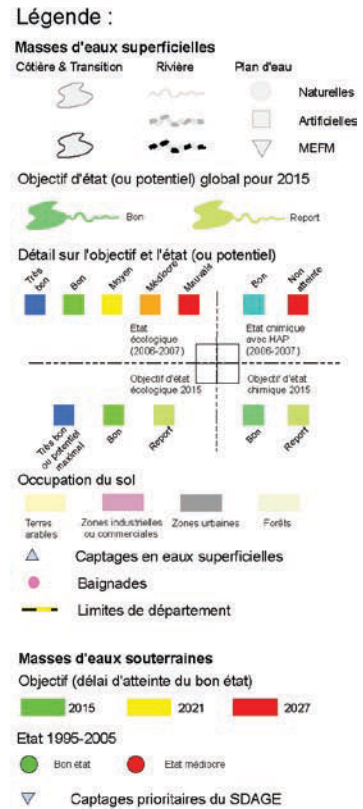
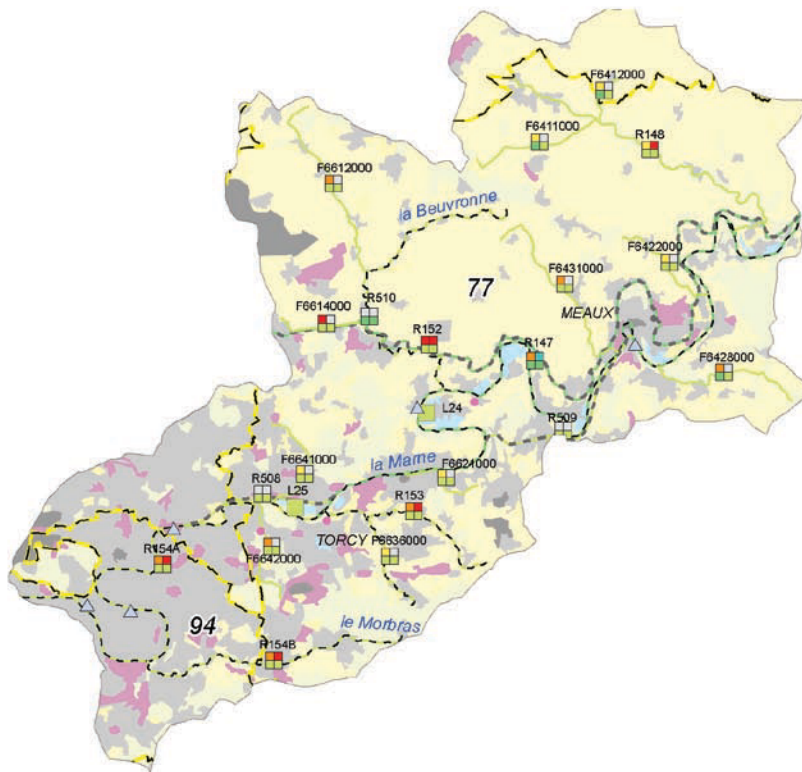


Cette unité hydrographique est située dans une zone d'expansion économique également à l'origine de développements d'axes ferroviaires et routiers (zone de l'aéroport de Roissy affectant la Beuvronne et la Théroutanne et zone de Marne-La-Vallée touchant la Marne et la Gondoire).

La qualité physico-chimique de **la Marne (R147, R154A)** bonne à l'amont se dégrade progressivement vers l'aval, en particulier sur l'azote et le phosphore. Elle est notamment liée à ses affluents – Beuvronne (R152), Morbras (R154B), Théroutanne (R148) et Gondoire (R153) – de très mauvaise qualité physico-chimique et biologique, dépassant parfois les seuils de qualité chimique (cas pour le diuron notamment).

Toutes ces rivières ont été fortement recalibrées et rectifiées, et la diversité des milieux y est aujourd'hui très faible.

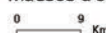
Une partie des eaux de **la Théroutanne (R158)** mais surtout de celles de **la Beuvronne (R152)** est détournée pour alimenter le canal de l'Ourcq. Les dysfonctionnements des réseaux entraînent régulièrement des rejets par temps de pluie mais également par temps sec et contribuent avec l'impact des zones industrielles à dégrader la qualité de cette unité hydrographique. Avec 5 prises d'eau, l'aval de la Marne est un secteur important d'approvisionnement en eau potable de la région parisienne.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>						
Eaux usées des collectivités 166 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • 15 stations prioritaires 60 000 EH : 6 STEP < 2000, 7 STEP > 2000, 2 STEP > 10000. Actions complémentaires nécessaires : débit rivière faible/pression (R152)	UH	C		
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration des réseaux d'assainissement	R148, 152 153	C P		
Eaux pluviales des collectivités 332 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et renforcer le traitement des eaux pluviales des infrastructures routières. Maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	R152, 154A, 154B	C P I		
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	R152, 153 154B	C P	●	
Industries et artisanats 5,1 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industriel et artisanat • 62 sites prioritaires (RSDE) et ZI Mitry -Mory	UH	I C		
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement.		I C	●	
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale • nombreuses ZI. Protection des prises d'eau potable : étendre la démarche PRERI		▲	I C E	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>						
Apports de fertilisants et pesticides 11 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • sur captages stratégiques SDAGE. • contrôles ZNT	R147, 148	▲	A ●	
Transferts 4,2 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • CIPAN sans destruction chimique		■	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • enherbement de + de 5m des berges et fossés			A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
Rivières 23 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • îles et berges de la Marne (batillage); Théroutanne et Beuvronne (BV ruraux, cours d'eau recalibrés et en partie détournés vers l'Ourcq), Morbras et Gondoire (BV urbains, cours d'eau recalibrés)	UH	C P		
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • préserver et restaurer les annexes hydrauliques : îles et berges dans les bras de Marne • réservoir biologique sur une partie des boucles de la Marne	R154A	C P		
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • barrages VNF, Marne classée au titre du L 432-6	R147, 154A	C P		
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • Marne : zones à enjeux environnementaux à préserver.	R154A	C E		
Zones humides et littoral 7,4 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • notamment les boucles de la Marne	UH	C P		
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les zones humides • cartographie des zones humides conformément à la Loi DTR		C P E		
<b>Gestion quantitative</b>						
Prélèvements	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • ZRE sur la ME du Champigny en Brie et Soissonnais	UH	C E		
	35	Réductions des prélèvements d'eau • ZRE sur la ME du Champigny en Brie et Soissonnais avec réduction du volume prélevable prévue dans le SDAGE		tous		
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue • PPRi	R148	C E		
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	UH	C		
<b>Connaissance</b>						
Connaissance 4,6 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • dans le cadre du RSDE	UH	I C E	●	
<b>Gouvernance</b>						
Gouvernance	40	Actions territoriales • SAGE Marne Confluence	UH	tous		
<b>Total UH = 552 M€</b>						

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E = Etat et ses établissements publics, C = Collectivités et leurs établissements publics, I = Industriels & artisans, A = Agriculteurs, P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

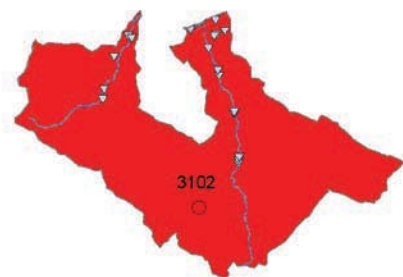
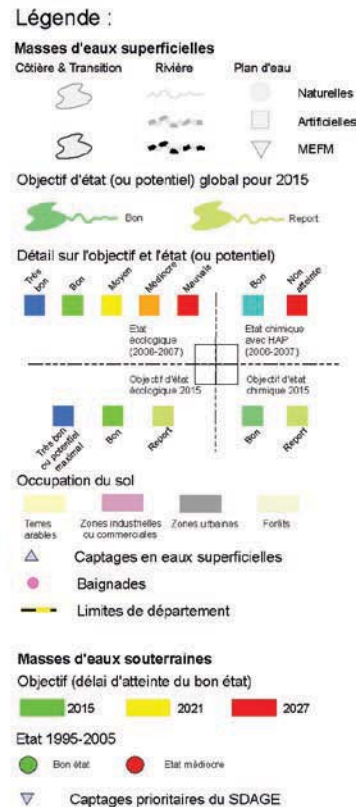
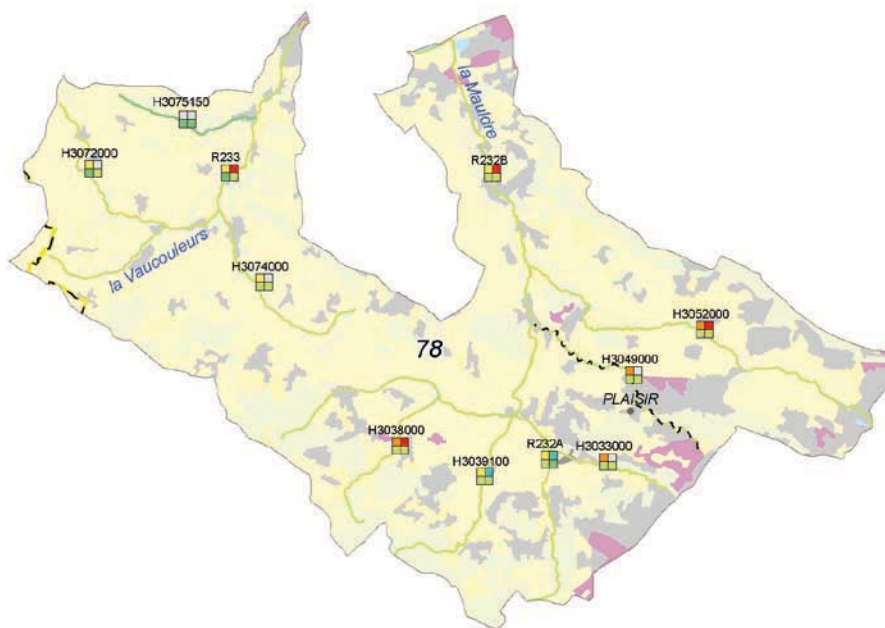




Malgré les améliorations des dernières années, la qualité physico-chimique de **la Mauldre (R232A, R232B)** reste très dégradée. La Mauldre est soumise à de fortes pressions urbaines s'exerçant dès l'amont du bassin (Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines). A l'étiage, ses affluents (Gally, Maldroit, Elancourt) sont ainsi alimentés en grande partie par les rejets des stations d'épuration. Les réseaux d'assainissement contribuent également en zone urbaine à la dégradation de la qualité des eaux. Malgré une amélioration constante, les indices biologiques (IBGN) restent encore très faibles. La rivière a subi des aménagements ayant des impacts sur la vie aquatique et accentuant les risques d'inondation à l'aval. La qualité chimique n'est pas bonne en raison de la

présence de pesticides (diuron et isotroturon) et le relargage éventuel des HAP et métaux par les sédiments doit être suivi.

Malgré un contexte essentiellement rural, on observe une dégradation constante de la qualité sur **la Vaucouleurs (R233)** depuis plusieurs années, avec diminution des indices biologiques (IBGN) et augmentation des pesticides. La rivière a été soumise à des curages excessifs et d'autres actions d'aménagements peu adaptés qui dégradent ses potentialités biologiques (truite fario). La qualité de l'eau potable puisée par de nombreuses petites unités se dégrade et des captages ont déjà été fermés. La Vaucouleurs possède un fort potentiel en zones humides.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines





Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
Eaux usées des collectivités 114 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • pour 120 000 EH. Actions complémentaires nécessaires : Débit rivière faible/pression	UH		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration des réseaux d'assainissement	R232A, 232B, 233		C P
Eaux pluviales des collectivités 27 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	R232A, 232B, 233		C P I
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH		C P ●
Industries et artisanats 1,1 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indust et artisanat • 5 sites prioritaires (RSDE), ZI et ZAC de Maurepas, Coignières Plaisir	R232B		I C
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • régularisation des autorisations de rejets et des conventions de raccordement	R232A et 232B		I C
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
Apports de fertilisants et pesticides 7,6 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • sur captages stratégiques SDAGE. • contrôles ZNT			A ●
Transferts 1,5 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • CIPAN sans destruction chimique	R232A et 233		A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • enherbement de plus de 5m des berges et fossés			A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • aménagement des exutoires de drains avec rejet direct sur le milieu.			A
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
Rivières 6,8 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • fort potentiel sur la Vaucouleurs et affluents de la Mauldre	R232A et R233		C P
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes. Restaurer les frayères et favoriser le maintien de la truite Fario.			C P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • Mise en place de passe à poisson / arasement ouvrages après étude			C P
Zones humides et littoral 1,2 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • zones humides de fond de vallée à préserver. 57 ha de zones humides d'intérêt pré identifiées	UH		C P
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les zones humides • cartographie des zones humides conformément à la LDTR			C P E
<b>Gestion quantitative</b>					
Inondations	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées et en particulier OIN Massy Saclay et Seine Aval	UH		C P I E
<b>Connaissance</b>					
Connaissance 0,9 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • dans le cadre du RSDE.	UH		I C E ●
<b>Gouvernance</b>					
Gouvernance	40	Actions territoriales • SAGE Mauldre	UH		tous
<b>Total UH = 160 M€</b>					

Signale des actions contribuant à protéger

- les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E = Etat et ses établissements publics,  
C = Collectivités et leurs établissement. publics,  
I = Industriels & artisans,  
A = Agriculteurs, P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Cette unité hydrographique est à dominante rurale. Les activités agricoles (agriculture intensive) sont à l'origine de la constante augmentation des nitrates dans le Petit Morin, le Grand Morin et l'Aubetin. La forte contamination en pesticides s'enregistre sur l'ensemble des cours d'eau et plus particulièrement sur l'Aubetin. Les phénomènes d'érosion des sols agricoles sont prégnants. L'implantation d'industries agroalimentaires et l'étalement urbain dans les vallées sont en progression. L'obsolescence et les insuffisances capacitaires des systèmes d'assainissement sont à l'origine des rejets d'eaux usées par temps de pluie et notamment des teneurs en matières phosphorées. Cette situation peut être sensible en période d'étiage.

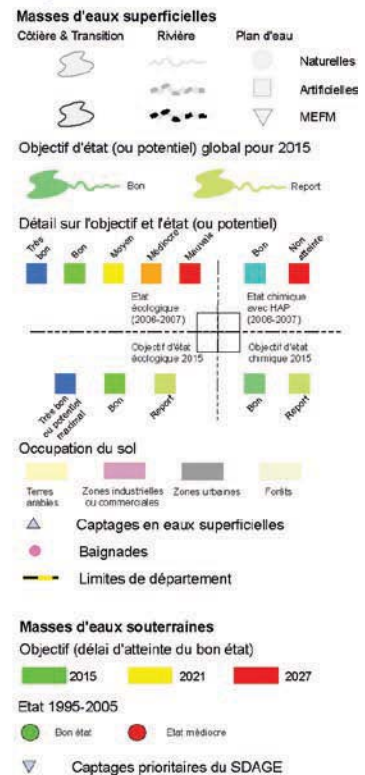
La qualité biologique des cours d'eau est satisfaisante sur **le petit et le grand Morin** à l'amont de

Coulommiers (R143, 142, 149). Toutefois les nombreux aménagements hydrauliques entraînent une surélévation des cours d'eau, une modification de leur cours naturel, ainsi que des problèmes de franchissabilité pour les poissons (toutes masses d'eau). De plus, **L'Aubetin (R151)** présente des rectifications et une uniformisation de son profil.

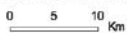
Les zones humides sont nombreuses sur le territoire en tête de bassin mais aussi dans les vallées. Elles ont un intérêt capital pour atteindre les objectifs écologiques et de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le système hydrologique de ce bassin versant est complexe, composé de plusieurs nappes aquifères plus ou moins interdépendantes. Les eaux souterraines et de surfaces sont étroitement liées.



#### Légende :



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>						
Eaux usées des collectivités 24 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • amélioration de 40 000EH : 1 STEP > 2 000 EH, 14 STEP < 2000 EH.	UH		C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration des réseaux notamment unitaires.			C P	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation des dispositifs ayant un impact direct sur les milieux.			C P	
Eaux pluviales des collectivités 10 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	UH		C P I	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • appui sur le groupe phyt'eaux propres.	R143, 149, 150, 151		C P	●
Industries et artisanats 5,5 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • 4 sites prioritaires en Ile-de-France (RSDE) et ZI Coulommiers et la Ferté-Gaucher	R142, 143, 149, 150		I C	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement.			I C	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>						
Apports de fertilisants et pesticides 37 M€*	17	Diminution des pertes de produits phytosanitaires lors des manipulations	UH		A	●
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • sur captages stratégiques SDAGE, les zones karstiques (Aubetin) et zones de gouffres au niveau de la Brie Champenoise. • suppression des pesticides sur parcelles en bord de rivière.	UH	▲	A	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH			
Transferts 13 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • CIPAN sans destruction chimique		■	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • enherbement de + de 5m des berges et fossés			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • maintenir les herbages existants. Aménagement des exutoires des drains en rejet direct dans le milieu. Plantation et entretien de barrières végétales		■	A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
Rivières 13 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • restauration de berges - Reméandrage	UH		C P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • recensement des frayères fonctionnelles			C P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • mise en place de passe à poisson / arasement ouvrages après étude			C P	
Zones humides et littoral 44 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • marais de St Gond (3700 ha) – mise en œuvre du DOCOB			C P	
<b>Gestion quantitative</b>						
Prélèvements	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • maintenir les transferts eau superficielle/ eau souterraine	R151		C E	
	35	Réductions des prélèvements d'eau • maîtriser les prélèvements (nappe de Champigny) et améliorer les rendements des réseaux d'eau potable.	R143, 149, 150, 151	tous		
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue	UH		C E	
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	R143, 149, 150, 151		C	
<b>Gouvernance</b>						
Gouvernance 3,0 M€*	40	Actions territoriales • SAGE Deux Morins	UH	tous		
<b>Total UH = 149 M€</b>						

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E = Etat et ses établissements publics,  
C = Collectivités et leurs établissements publics,  
I = Industriels & artisans,  
A = Agriculteurs, P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

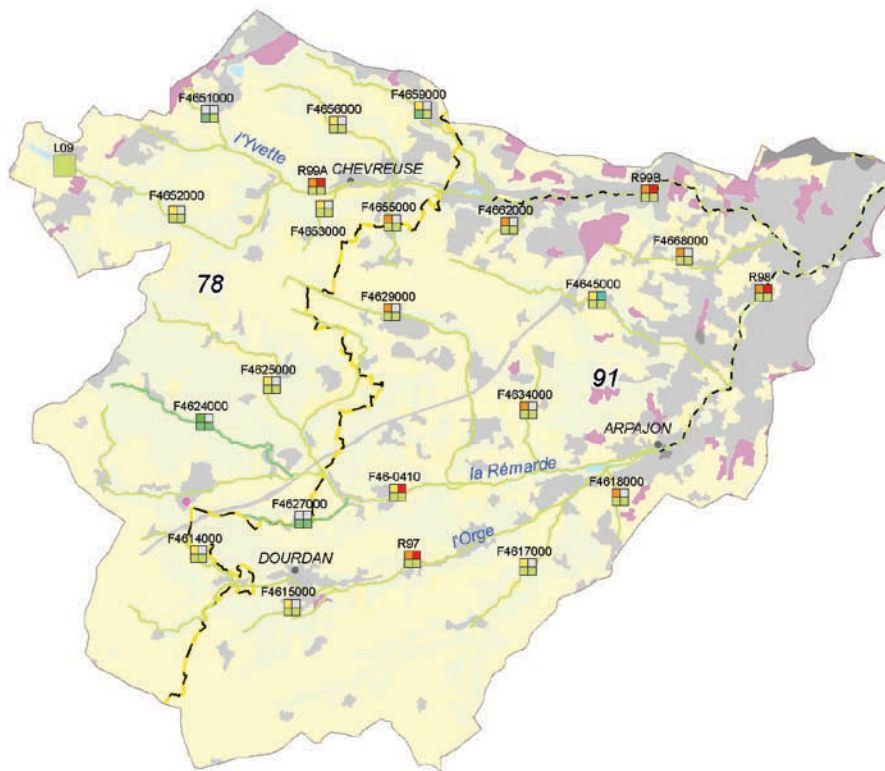


L'Amont de l'Orge et de l'Yvette est agricole et boisé puis le bassin s'urbanise fortement à l'aval.

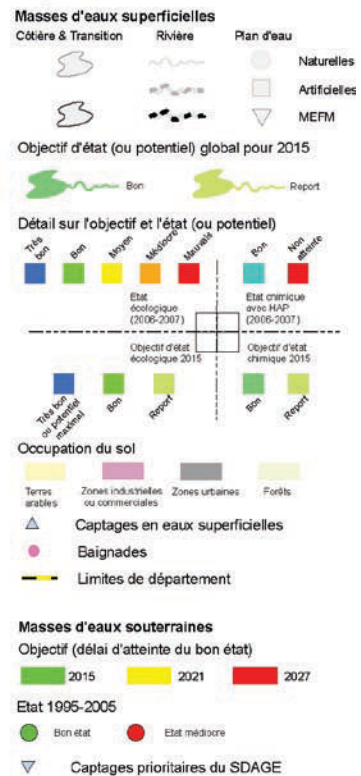
La qualité physico-chimique se dégrade de l'amont vers l'aval et reste influencée par les rejets urbains malgré les efforts réalisés ces dernières années. La majorité des masses d'eau est jugée eutrophe (azote et phosphore). La maîtrise du système de collecte des eaux usées et pluviales reste l'enjeu primordial de cette unité hydrographique, en particulier par temps de pluie en raison des mauvais branchements. Le risque d'inondation est élevé sur l'aval (R98 et 99B) et la gestion des ruissellements est un enjeu d'autant plus important que l'urbanisation et l'industrialisation s'accroissent.

Les indices biologiques (IBGN) sont à surveiller sur l'amont (R 97 et 99A) et se dégradent nettement vers l'aval (R98 et 99B) tandis que l'indice diatomées (IBD) est insuffisant sur l'ensemble du territoire. Les indices poissons sont dégradés sur l'ensemble du bassin malgré les potentialités biologiques de l'amont. Les cours d'eau ont subi de nombreux recalibrages et rectifications et présentent souvent une morphologie homogène ainsi que de nombreux ouvrages destinés notamment à la régulation hydraulique.

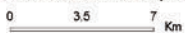
En ce qui concerne la qualité chimique, les concentrations en diuron sont élevées sur l'aval (R98 et 99B) et la présence de phtalates dans l'eau est notée sur l'Orge amont (R97).



#### Légende :



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>						
Eaux usées des collectivités 169 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • 10 stations prioritaires : 66 000 EH. Actions complémentaires nécessaires (R97) • STEP de déconcentration	R97, 99A, 99B		C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • travaux connexes aux travaux sur les STEP. Restructuration des réseaux d'assainissement	R97, 98, 99A, 99B		C P	
Eaux pluviales des collectivités 137 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	R98, 99A, 99B		C P I	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • animation phyt'eaux propres	R97, 98, 99A, 99B		C P	●
Industries et artisanats 5,4 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • 10 sites prioritaires (RSDE) et ZI Palaiseau, Longjumeau et les Ulis	R97, 98, 99A, 99B		I C	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement.			I C	
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale • ZAC et ZI Palaiseau, Longjumeau et les Ulis			I C E	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>						
Apports de fertilisants et pesticides 8,5 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • sur captages stratégiques SDAGE. • sur les zones à risques réel de transfert (diagnostic agricole en concertation avec l'agriculteur)	R97, 98, 99A		A	●
Transferts 1,8 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • CIPAN sans destruction chimique	UH		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • enherbement de plus de 5m sur les berges			A	
	23	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles • plateau de Saclay			A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
Rivières 13 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • réouverture de ru busé, renaturation et revégétalisation des berges. Adapter les travaux d'entretien. Poursuivre actions sur l'Orge à étendre sur l'Yvette	UH		C P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes – préserver les réservoirs biologiques			C P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • mise en place de passe à poisson / arasement ouvrages après étude et classement	R98 et 99B		C P	
Zones humides et littoral 7,8 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • préservation des zones humides stratégiques et des ZHIIP	UH		C P	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les zones humides • cartographie des zones humides conformément à la Loi DTR			C P E	
<b>Gestion quantitative</b>						
Prélèvements	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • Beauce : ZRE	UH		C E	
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue	R97 et 99A		C E	
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées : OIN Massy Saclay	R98 et 99B		C P I E	
<b>Connaissance</b>						
Connaissance 2,1 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • dans le cadre du RSDE	R97, 98, 99B		I C E	●
<b>Gouvernance</b>						
Gouvernance	40	Actions territoriales • CLE du SAGE Orge Yvette et CLE du SAGE Beauce	UH		tous	
<b>Total UH = 344 M€</b>						

Signale des actions contribuant à protéger

- les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E = Etat et ses établissements publics,  
C = Collectivités et leurs établissements publics,  
I = Industriels & artisans,  
A = Agriculteurs,  
P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

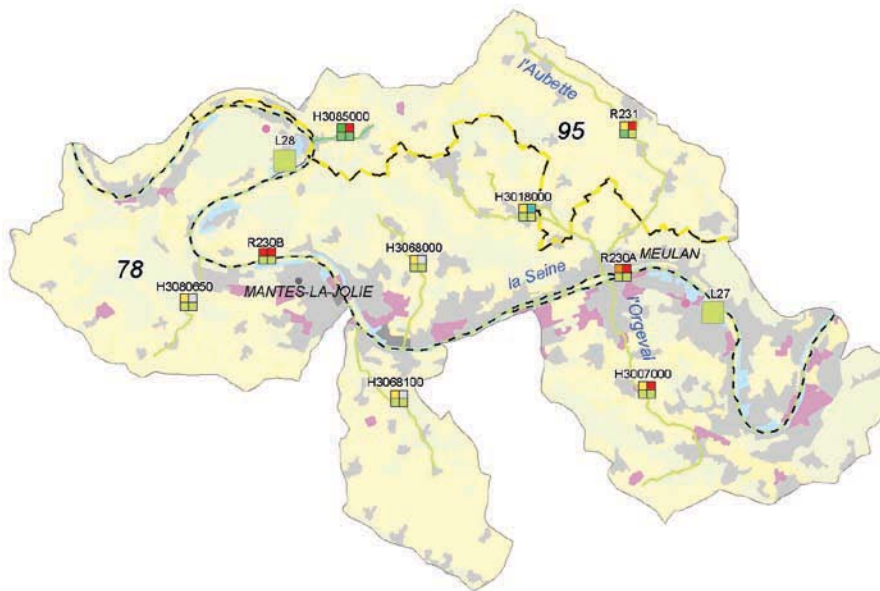




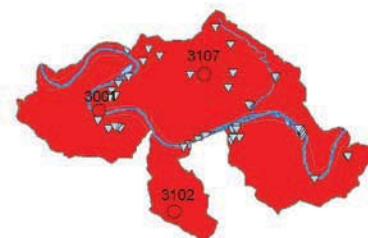
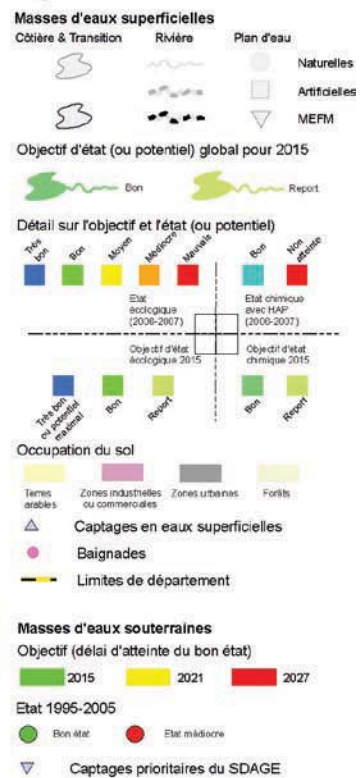
Située à l'aval de l'agglomération parisienne, **la Seine (R230A et 230B)** est ici de très mauvaise qualité. Les déclassements sont fréquents sur l'azote et le phosphore. On note la présence de concentrations légèrement élevées en phtalates dans l'eau, de HAP et de métaux dans les sédiments dont l'éventuel relargage devra être suivi. Le potentiel écologique est fortement perturbé par la mauvaise qualité physico-chimique liée notamment aux rejets de la station d'épuration d'Achères situés en amont de la confluence avec l'Oise (elle sera mise en conformité en 2011), aux rejets directs par temps de pluie des réseaux unitaires et aux rejets d'activités artisanales et industrielles. La forte pression anthropique contribue à la dégradation des milieux rivulaires et la continuité du fleuve est rompue par les barrages

non franchissables par les poissons. Les ressources en eau potable exploitées au niveau des champs captants situés le long de la Seine sont soumises à différentes sources de pollution (diffuse, ponctuelle, accidentelle) à l'origine de problèmes de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable.

**L'Aubette (R231)** présente une bonne qualité physico-chimique qui tend néanmoins à se dégrader. Les concentrations en nitrates sont élevées et le diuron dépasse les seuils de qualité chimique. La diversité piscicole est faible (continuité longitudinale non maintenue) et les indices biologiques insuffisants. Les stations d'épuration de petites tailles et des dysfonctionnements de réseaux contribuent aussi à dégrader la qualité de la rivière.



#### Légende :





Masses d'eaux superficielles






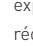
Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
Eaux usées des collectivités 370 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • amélioration du traitement de 50 000 EH et STEP Grésillons vers 300 000 m3/j	R230A, 230B, 231		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration des réseaux unitaires	UH		C P
Eaux pluviales des collectivités 35 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	R230A, 230B		C P I
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH		C P ●
Industries et artisans 10 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • 22 sites prioritaires (RSDE) et ZI Limay, Mantes, Poissy, les Mureaux, Epône, Verneuil, Vernouillet	R230A, 230B		I C
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement. Multiples ZAC et ZI sur l'axe Seine avec ZI Limay, Mantes, Poissy, les Mureaux, Epône, Verneuil, Vernouillet			I C ●
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale			I, C E
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
Apports de fertilisants et pesticides 11 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • sur captages stratégiques SDAGE. • contrôles ZNT	UH		A ●
Transferts 3,1 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • CIPAN sans destruction chimique			A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • enherbement de plus de 5m sur les berges			A
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
Rivières 7,7 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • préserver la ripisylve, les berges naturelles et les îles. Réaliser un entretien adapté des rivières et de leurs annexes; Connaissance à acquérir sur affluents de la Seine	UH		C P
	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • mettre en place une cellule d'animation et un garde rivière .			C E
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • notamment Boucles de Seine	R230A, 230B, 231		C P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • Seine classée au titre du L432-6. PLAGEPOMI et Plan Seine			C P
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • zones à enjeux environnementaux à préserver.	R230A, 230B		C E
Zones humides et littoral 3,6 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • zones humides alluviales de la Seine à préserver (Boucles de Guernes et de Moisson). 517 ha de Zones humides d'intérêt pré identifiés.			C P
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les zones humides • cartographie des zones humides conformément à la LDTR	R230A, 230B, 231		C P E
<b>Gestion quantitative</b>					
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue • PPRi Seine	R230A, 230B		C E
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées : OIN Seine aval			C, P, I, E
<b>Connaissance</b>					
Connaissance 2,5 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • dans le cadre du RSDE	R230A, 230B		I C E ●
<b>Gouvernance</b>					
Gouvernance	40	Actions territoriales • poursuite de l'animation du PNR du Vexin . Mise en œuvre du Plan Seine.	R231		tous
<b>Total UH = 443 M€</b>					

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral;
-  menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics, I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



## IF11a unité hydrographique SEINE PARISIENNE – GRANDS AXES

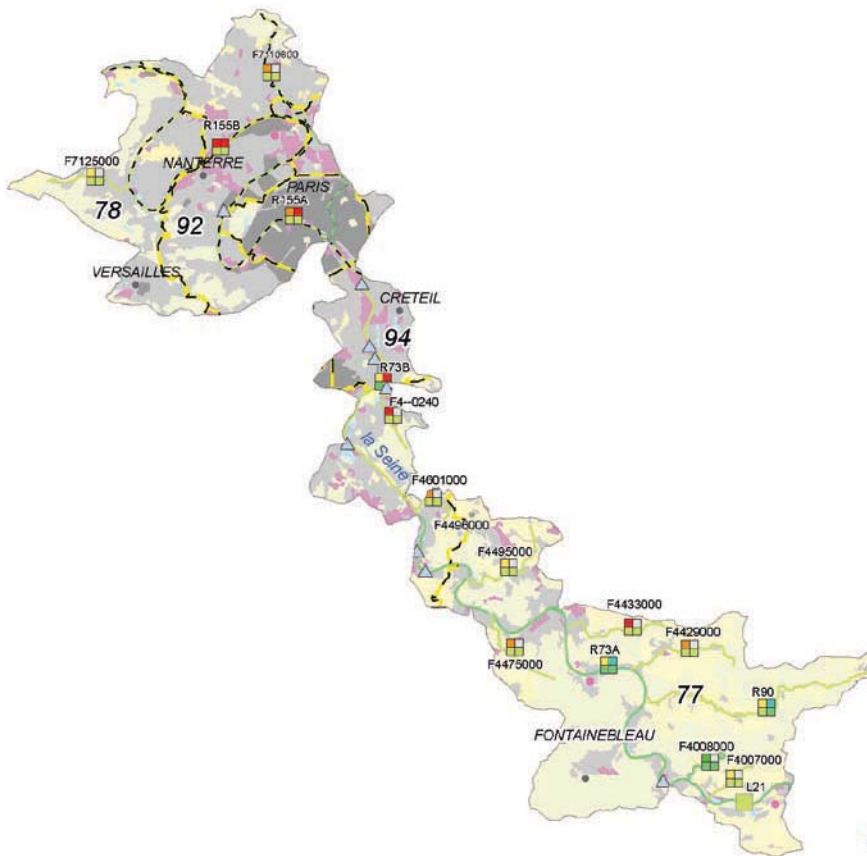
1140 km<sup>2</sup>

3 959 700 habitants

689 km de cours d'eau

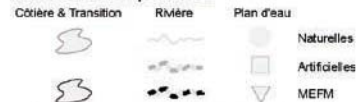
Ce **tronçon de Seine**, découpé en quatre masses d'eau, s'étend de la confluence de l'Yonne à la confluence de l'Oise. Dans les zones urbaines denses qui dominent sur ce territoire, l'imperméabilisation est quasi-totale. Ceci engendre d'importants volumes ruisselés qui ont pour conséquences des débordements des réseaux d'assainissement, l'acheminement des micropolluants vers la Seine (HAP, Pesticides, Métaux...) et des risques d'inondation. Les grands centres industriels contribuent notablement aux émissions polluantes et leur raccordement aux stations d'épuration met en péril l'efficacité des ouvrages de traitement. Cet axe navigable a été progressivement artificialisé et, de ce fait, les deux masses d'eau aval à partir de la confluence avec la Marne sont classées en masses d'eau fortement modifiées.

La qualité physico-chimique se révèle globalement satisfaisante, en particulier à l'amont de Paris, ce qui permet de viser le bon état dès 2015. Les objectifs de la convention OSPAR nécessiteront toutefois une baisse importante des flux d'azote total transitant dans la Seine. Les barrages de navigation empêchent la libre circulation des poissons. La chenalisation et l'artificialisation des berges ainsi que l'absence de connexions entre la Seine et des annexes hydrauliques ou des zones humides pénalisent la qualité écologique et notamment piscicole. Les zones humides, souvent utiles à l'expansion des crues ont subi la forte pression de l'urbanisation. Néanmoins, des potentialités sur la Seine à l'amont de Paris devraient permettre de viser le bon état dès 2015. La protection de nombreuses prises d'eau sur ce tronçon de Seine constitue un enjeu majeur pour l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération parisienne.



### Légende :

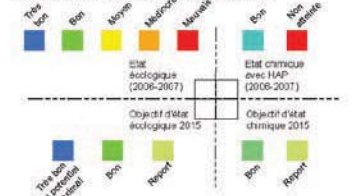
#### Masses d'eaux superficielles



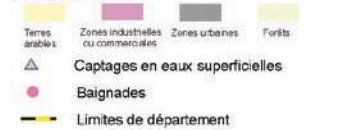
#### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



#### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



#### Occupation du sol



#### Masses d'eaux souterraines

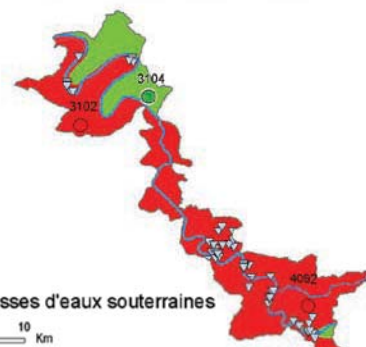
##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



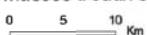
##### Etat 1995-2005



##### Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
<b>Eaux usées des collectivités</b> 1 688 M€* (dont 892 M€ pour Achères)	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • mise aux normes ERU (2011) et amélioration du traitement de la STEP d'Achères vers 1 500 000 m3/j	R73A, 155B	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration des réseaux d'assainissement (séparativité et extraction des rivières).		C P	
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 489 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • fiabiliser le traitement des eaux pluviales et renforcer celui des infrastructures routières. Mise en place de normes de rejets pour les rejets d'eaux pluviales		C P I	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers		C P	●
<b>Industries et artisans</b> 62 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • 114 sites prioritaires (RSDE) et de nombreuses zones d'activités dont 22 ZI concentrées sur Gennevilliers, Nanterre et Créteil.	R 73A, 73B, 155A, 155B	I C	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement.		I C	●
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale • nombreuses zones d'activités dont 22 ZI concentrées sur Gennevilliers, Nanterre et Créteil. Protection des prises d'eau en Seine : démarche PRERI		▲ I, C E	
	13	Réhabilitation de sites pollués • sur les nouvelles zones d'aménagement urbain.		■	●
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
<b>Rivières</b> 32 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • végétalisation des berges. Préserver toutes les îles et berges encore naturelles	R 73A, 73B, 155A, 155B	C P	
	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • susciter l'émergence de maîtrise d'ouvrage locale		C E P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • restauration des zones de frayères	R 73A, 73B	C P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • poursuivre l'équipement des ouvrages sur la Seine : barrages VNF et centrales hydroélectriques. PLAGEPOMI et Plan Seine	R 73A, 73B, 155A, 155B	C P	
<b>Zones humides et littoral</b> 3,9 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides			
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les zones humides • cartographie des zones humides conformément à la LDTR		C, P E	
<b>Gestion quantitative</b>					
<b>Inondations</b>	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue • PPRi Seine Développement d'une culture du risque	R 73A, 73B, 155A, 155B	C E	
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • maîtrise des ruissellements à la source notamment pour les nouvelles surfaces imperméabilisées OIN Orly-Runqis, Seine Amont, La Défense, Plaine de France		C, P, I, E	
<b>Connaissance</b>					
<b>Connaissance</b> 10 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • dans le cadre du RSDE	R 73A, 73B, 155A, 155B	I C E	●
Autres 7,4 M€ ; Total UH = 2 293 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)





## IF11b unité hydrographique SEINE PARISIENNE-PETITS AFFLUENTS

365 km<sup>2</sup>

100 000 habitants

247 km de cours d'eau

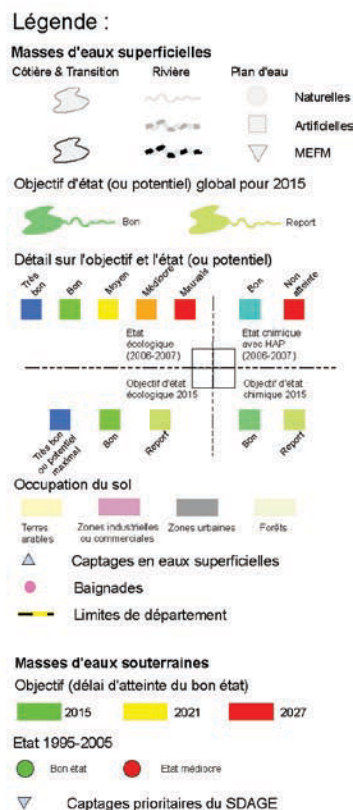
**Le ru des Hauldres (R73C)** traverse alternativement des zones agricoles et urbaines. Les agglomérations et les zones d'activités sont en constante expansion. La contamination par les pesticides est importante, elle a pour origines les activités agricoles et le dés-herbage urbain. Le ru des Hauldres présente une rectification et un recalibrage de grande ampleur lors de la traversée des agglomérations et des zones agricoles.

**Le ru de la Vallée du Javot (R90)** présente des caractéristiques analogues à celles du ru des Hauldres. Le niveau de contamination par les pesticides y est préoccupant.

La tête du bassin versant de **l'Almont (R91)** est

caractérisée par l'implantation d'une importante agglomération. Le faible débit de l'Almont ne permettra pas de diluer les rejets des stations d'épuration existantes, des actions complémentaires sur la rivière devront être entreprises pour augmenter les potentialités biologiques du cours d'eau. L'hydromorphologie du cours d'eau est fortement dégradée, sa source est notamment busée. Des zones humides sont présentes en fonds de vallée.

Pour ces trois cours d'eau des problèmes d'assecs et d'engouffrements sont observés. L'augmentation permanente des aménagements sur ce secteur (augmentations des surfaces imperméabilisées, des charges polluantes à traiter) occasionne des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement.



Masses d'eaux superficielles





Masses d'eaux souterraines









## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
Eaux usées des collectivités 24 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • actions complémentaires nécessaires : débit rivière faible/pression	R91		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration des réseaux unitaires et mise en séparatif	R73C R90 R91		C P
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation des dispositifs ayant un impact direct sur les milieux.			C P
Eaux pluviales des collectivités 20 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • fiabiliser le traitement des eaux pluviales et renforcer celui des infrastructures routières. Mise en place de normes de rejets pour les rejets d'eaux pluviales	UH		C P I
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	R73C R90 R91		C P ●
Industries et artisanats 26 M€*	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement.	R73C R90 R91		I C
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale • limiter les rejets pluviaux des zones industrialisées à l'aval de l'Almont et de Sénart			I, C E
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
Apports de fertilisants et pesticides 3,3 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • sur captages stratégiques SDAGE. • contrôles ZNT	R73C R90 R91		A ●
Transferts 1,1 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • CIPAN sans destruction chimique			A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • enherbement de plus de 5m sur les berges			A
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
Rivières 18 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • débusage, reméandrage et entretiens adaptés	R73C R90 R91		C P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau			C P
Zones humides et littoral 1,3 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides			C P
<b>Gestion quantitative</b>					
Prélèvements	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • maintenir les transferts eau superficielle/ eau souterraine.	R73C R90 R91		C E
	35	Réductions des prélèvements d'eau • maîtriser les prélèvements (nappe de Champigny).			tous
<b>Connaissance</b>					
Connaissance 0,6 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • dans le cadre du RSDE	R73C R90 R91		I C E ●
<b>Gouvernance</b>					
Gouvernance	40	Actions territoriales • mise en œuvre du contrat de nappe animé par AQUI-BRIE (nappe de Champigny)	UH		tous
<b>Total UH = 94 M€</b>					

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral;
-  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E = Etat et ses établissements publics,  
C = Collectivités et leurs établissements publics,  
I = Industriels & artisans,  
A = Agriculteurs,  
P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

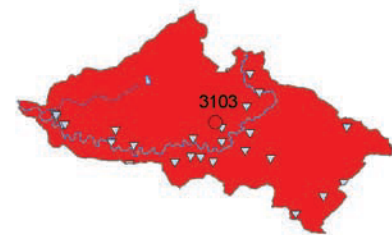
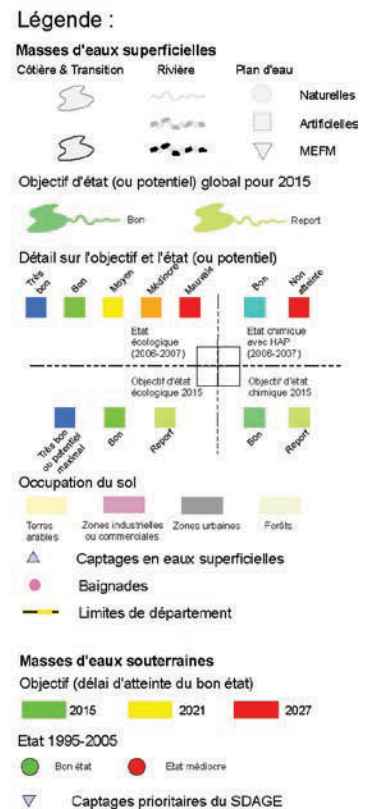


Les débits d'étiage sont très faibles sur une grande partie à l'amont de l'unité hydrographique (R100 et 101) avec parfois des assècs, conséquence des pertes en rivières et des gouffres vers la nappe du Champigny. La nappe perchée de Brie alimentant les cours d'eau à l'amont a subi de nombreux drainages occasionnant une propagation des crues plus rapide et des étiages plus sévères.

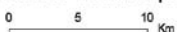
A l'aval (R102), le cours d'eau, alimenté par des résurgences de la nappe du Champigny, subit l'influence des prélèvements quantitatifs sur la nappe. Ce régime hydrologique rend les cours d'eau particulièrement sensibles aux pressions polluantes, même faibles, en particulier sur certains secteurs où le débit est essentiellement apporté par les stations d'épuration par temps sec et les eaux de

drainage par temps de pluie. Il en résulte une importante dégradation physico-chimique (azote, phosphore) et chimique (pesticides) avec des teneurs dépassant les seuils de qualité. Les dysfonctionnements de certaines stations d'épuration entraînent des pollutions organiques. Par temps de pluie, les déversoirs d'orage et les rejets pluviaux ont un impact non négligeable notamment sur l'aval (R102 et 103).

La fonctionnalité écologique des cours d'eau est fortement perturbée par les travaux hydrauliques faits par le passé (suppression de la ripisylve, fortes rectifications, merlons le long des berges) ainsi que par la présence de nombreux seuils (R101 et 102). Les zones humides sont fortement altérées par les drainages et la pression urbaine.








Masses d'eaux superficielles





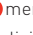
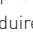
Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
Eaux usées des collectivités 30 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • concerne 25 000 EH. Actions complémentaires nécessaires : Débit rivière faible par rapport à la pression (R101)	R100, 101		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration de réseaux unitaires et mise en séparatif	UH		C P
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation de l'assainissement non collectif dans les zones où la nappe est peu protégée	R100, 101		C P
Eaux pluviales des collectivités 19 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et renforcer le traitement des eaux pluviales des infrastructures routières. Maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	R100, 102, 103		C P I
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	R100, 101		C P ●
Industries et artisans 5,3 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • 11 sites prioritaires (RSDE) et ZI Gretz-Amainvilliers, Tourman en Brie, Presles, Brie-Comte-Robert, Ozoir-La-Ferrière, Servon et projets de zones logistiques (RN4 et 19)	UH		I C
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement avec notamment les ZI Gretz-Amainvilliers, Tourman en Brie, Presles, Brie-Comte-Robert, Ozoir-La-Ferrière, Servon et projets de zones logistiques (RN4 et 19)			I C
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
Apports de fertilisants et pesticides 7,6 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • sur captages stratégiques SDAGE. • contrôles ZNT. • protection des zones d'enquouffrement	R100, 101		A ●
Transferts 2,7 M€*	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles • structuration du conseil agricole			A E
	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • CIPAN sans destruction chimique			A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • enherbement de plus de 5m sur les berges			A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • aménagement des exutoires de drains avec rejet direct sur le milieu.			A
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
Rivières 17 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • végétalisation des berges, suppression des merlons, reméandrage sur les secteurs fortement recalibrés. Travaux de restauration adaptés au contexte urbain dense.	UH		C P
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	R100, 101		C P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • nombreux seuils : mise en place de passes à poissons ; arasement ouvrages après étude			C P
Zones humides et littoral 4,4 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • en particulier les annexes au cours d'eau	UH		C P
<b>Gestion quantitative</b>					
Prélèvements	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • maintenir les transferts eau superficielle/ eau souterraine. ZRE Champigny	UH		C E
	35	Réductions des prélèvements d'eau • ZRE Champigny		tous	
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue			C E
<b>Connaissance</b>					
Connaissance 2,0 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • dans le cadre du RSDE	R101, 102		I C E ●
<b>Gouvernance</b>					
Gouvernance	40	Actions territoriales : SAGE Yerres. Faire émerger des porteurs de projets notamment en rivière et zone humide.	UH		tous
<b>Total UH = 88 M€</b>					

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral ;
-  menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics, I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)